

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 5 mars 2014

Monsieur Johann Girard ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil et la Municipalité, le public et les représentants de la presse.

La secrétaire procède à l'appel : 24 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Excusés : Messieurs Jacques Bocherens, Olivier Rochat, Pierre-Yves Rochat, Samuel Rossier, Laurent Zurflüh.

Retard : Monsieur Jörg Frischholz.

Note : Monsieur Frischholz n'a pas participé à la votation sur "l'élection d'un membre pour la Commission de gestion", point 4 de l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013 par courrier. Le procès-verbal est mis en discussion.

- Madame Ingrid Ciampi remarque qu'à la page 111, 4^{ème} §, il est écrit "Monsieur Claude Hangartner". Le prénom de celui-ci est "Christophe"

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013 est accepté, tel que modifié.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller.
2. Préavis N°1/2014 relatif à l'adhésion à l'Association régionale touristique pour la réorganisation du tourisme dans le district de Morges.
3. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°1/2014
4. Election d'un membre pour la Commission de gestion
5. Renseignements de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le Président demande à l'Assemblée de se lever et donne lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil communal.

Monsieur Dalmacio Vidal Calvo promet.

Le Président le remercie et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

2. PREAVIS N°1/2014 RELATIF A L'ADHESION A L'ASSOCIATION REGIONALE TOURISTIQUE POUR LA REORGANISATION DU TOURISME DANS LE DISTRICT DE MORGES.

- Monsieur Christian Grin, Municipal, rappelle que le Conseil doit se prononcer sur la possibilité d'adhésion de la Commune de Lavigny à l'association régionale touristique de la région Morges. En 2008, le Conseil avait accepté l'adhésion à l'ARCAM, association régionale Cossonay, Aubonne, Morges. Actuellement, il existe deux structures dans le district, soit "Morges Tourisme " dans laquelle la Commune de Lavigny fait partie et "Venoge-Milieu du Monde". Ces deux entités travaillent séparément et n'ont pas d'actions coordonnées. En conséquence, l'ARCAM propose de créer une seule entité qui sera "Association régionale du tourisme du district de Morges". Le but de cette association est d'améliorer les prestations pour les entreprises et les communes ainsi que pour la population du district.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°1/2014 "ADHESION A L'ASSOCIATION REGIONALE TOURISTIQUE POUR LA REORGANISATION DU TOURISME DANS LE DISTRICT DE MORGES.

Monsieur Christian Brocard donne lecture du rapport de la Commission ad hoc

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée ; le Président propose de passer au vote

« Acceptez-vous le préavis N° 1/2014 tel que présenté »

Le préavis N°1/2014 est accepté à l'unanimité.

4. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION.

- Monsieur Laurent Bourgeois propose Madame Yvana Patriarca qui accepte.

Il n'y a pas d'autre proposition/candidature.

Résultat de la votation :	Bulletins délivrés	24	
	Bulletins rentrés	24	
	Bulletins valables	23	majorité absolue : 13
	Bulletins blancs	1	

Est élue avec 23 voix Madame Yvana Patriarca.

Le Président la remercie et félicite la nouvelle Membre de la Commission de gestion.

5. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe l'Assemblée sur le dossier du "Bassin amortisseur pour le ruisseau du Flumeau", préavis accepté en octobre 2013. Le Canton a donné son aval il y a dix jours. Les travaux étaient prévus début janvier 2014. Les prix sont maintenus et les travaux commenceront dans un mois.
Concernant le "Carrefour de la route de St.-Livres", et faisant suite aux diverses informations transmises au Conseil lors des séances en 2013, le Canton commence cette année à subventionner certains ouvrages relatifs aux routes cantonales. Notre dossier est en attente et en bonne position. On espère une réponse dans les meilleurs délais avec une participation financière de 40% à 50% des travaux. A réception des informations et des chiffres, la Municipalité transmettra au Conseil.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, informe que suite à la pétition relative à la limitation de la vitesse à 30 km/h au "chemin du Moulin Martinet", une rencontre a été organisée. Etaient présents : Messieurs Gilles Sandoz, Monsieur Christian Grin, Municipaux, le voyer cantonal ainsi que le responsable de la signalisation. Un radar a été installé pour une période d'une semaine à l'endroit le plus critique et où la vitesse pourrait être la plus grande. Celle-ci est prise à la descente.
Autres informations : le samedi 5 avril aura lieu le rituel "Coup de balai". Rendez-vous est donné à la Maison de commune à 08:30H pour un café-croissant, 09:00H déplacement à la déchetterie et ramassage des déchets le long de la RC30, autour de l'école et de la salle polyvalente. A 10:00H visite de l'usine Ecorecyclage SA et à 11:00H séance d'information et animation à la déchetterie par COSEDEC (responsables en matière de gestion des déchets), suivra un apéritif sur les lieux. Un repas léger sera servi à la Maison de commune dès 12:15H.
Un "tout- ménage" sera distribué dans les boîtes à lettre pour s'inscrire à cette journée et un bon de commande y est joint pour l'achat de compost à un prix préférentiel.
Concernant le tourisme rural, un flyer est à disposition avec toutes les informations et exigences pour ceux qui veulent se lancer.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, informe (comme l'a souhaité le Conseil) qu'il n'y a pas de mise à l'enquête. Par contre, au pilier public, il est à noter que l'on arrive à l'échéance du recours contre le PPA La Chaumière, adopté et signé par le Canton. Dans la loi vaudoise il est stipulé qu'il n'y a pas de recours sur tous ce qui est fait dans une Commune. Dernier délai pour faire recours : 8 mars 2014.

Le Président remercie la Municipalité.

6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Président passe la parole à l'Assemblée. Il n'y a pas de proposition.

Monsieur Christian Grin avise qu'à la clôture de la séance, un apéritif est offert suite à sa nomination en tant que Municipal à la Commune de Lavigny.

La parole n'étant plus demandée, le Président, remercie l'Assemblée et indique que la prochaine séance aura lieu le 7 mai 2014 à 20H15.

Il clôt la séance à 20:41H

Le Président
Johann Girard

La secrétaire
Loredana Simone